Envoyé en préfecture le 05/05/2023

Reçu en préfecture le 05/05/2023

Publié le

ID: 023-222309627-20230502-CP2023081-DE

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE -----DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 28 AVRIL 2023

DELIBERATION N°CP2023-04/3/12 DOSSIER N°5704

INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE DES MARCHÉS CONCLUS SELON UNE PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)

### Etaient présents :

Philippe BAYOL, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Catherine GRAVERON, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN

# Avai(en)t donné pouvoir :

Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY Jean-Jacques LOZACH à Thierry BOURGUIGNON Jérémie SAUTY à Valérie SIMONET Hélène PILAT à Guy MARSALEIX Marinette JOUANNETAUD à Isabelle PENICAUD Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction de l'Administration Générale

RAPPORTEUR: M. Franck FOULON

OBJET : INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE DES MARCHÉS CONCLUS SELON UNE PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)



#### La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente.

VU la délibération n°CD2021-07/1/9 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation à la Présidente du Conseil Départemental notamment en matière de marchés publics inférieurs aux seuils européens,

VU le Code de la Commande Publique,

VU le budget de l'exercice,

Envoyé en préfecture le 05/05/2023

Reçu en préfecture le 05/05/2023

Publié le

ID: 023-222309627-20230502-CP2023081-DE

VU le rapport CP2023-04/3/12 de Madame la Présidente du Conseil Départe de la Commission CP - Modernisation de l'action publique, Finances et Bâtiments,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

#### Décide:

- de prendre acte du compte-rendu, présenté par la Présidente du Conseil Départemental, de l'exercice de sa compétence déléguée en matière de marchés\* publics inférieurs aux seuils européens, depuis la Commission Permanente du 24 mars 2023 (compte-rendu annexé à la présente délibération).
- \* marchés publics de travaux inférieurs au seuil de 5 382 000 € HT / marchés publics de fournitures courantes et services inférieurs au seuil de 215 000 € HT.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil Départemental de la Creuse Valérie SIMONET